



Pôle Ressources  
Direction des services juridiques

Lorient, le 29 JUIL. 2020

**Délégation de fonction et de signature à Monsieur Fabrice VELY, 12ème Vice-Président chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la séance du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2010 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président de Lorient Agglomération ;

Vu la séance du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des Vice-Présidents et des membres du Bureau et notamment à celle de Monsieur Fabrice VELY en qualité de 12ème Vice-Président ;

Vu la délibération en date du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire a décidé de déléguer une partie de ses pouvoirs au Président de Lorient Agglomération ;

Considérant que dans un souci de bonne administration, il convient de déléguer une partie des fonctions du Président aux Vice-Présidents et aux membres du Bureau ;

**ARRETE**

- Article 1 :** Délégation de fonction est consentie à Monsieur Fabrice VELY, 12ème Vice-Président, sous la surveillance et la responsabilité du Président de Lorient Agglomération, dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- Article 2 :** Délégation est également consentie à Monsieur Fabrice VELY pour signer tout acte se rapportant au domaine délégué tel que précisé à l'article 1.
- Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services de Lorient Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Président,

Fabrice LOHER

Certifié exécutoire compte tenu de :  
- la transmission en Sous-Préfecture le  
- la publication le  
- la notification le  
- la transcription au Recueil des Actes Administratifs le